

Charte de cosignature des productions scientifiques

Laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société | TVES (ULR 4477)

La présente charte regroupe les recommandations du laboratoire en matière de bonnes pratiques de cosignature de toutes formes de productions scientifiques (articles scientifiques et leurs contenus associés, jeux de données, ouvrages scientifiques, communications et posters à congrès, rapports, etc.). Cet outil concerne l'ensemble des membres permanents et contractuels de TVES ULR 4477 et vise à favoriser les pratiques intègres, prévenir les conflits et les manquements à l'intégrité scientifique¹ en matière de cosignature des productions (signatures abusives, ordre des signatures, etc.).

Le laboratoire souligne l'importance des échanges et de la discussion au sein du collectif du projet de publication scientifique le plus en amont possible, afin notamment de prévenir tout conflit ou désaccord persistant qui adviendrait par manque de communication².

Le respect de cette charte peut être mentionné, lorsque cela est possible, par la phrase type :

« Cette publication scientifique respecte la charte de cosignature des publications du laboratoire TVES – ULR 4477. »

I. Contributions à une publication scientifique

Il existe, selon la taxonomie CRediT (Contributor Roles Taxonomy)³, 14 types de contributions à une publication scientifique (cf. Annexes). Cette typologie peut être une aide à l'identification des différents types de contributions à une publication scientifique.

a) Contributeurs auteurs

1. La qualité d'auteur.e

La qualité d'auteur.e (statut d'auteur.e/co-auteur.e) d'une publication s'apprécie au regard de l'apport d'une contribution le justifiant (indépendamment du statut de chercheur.e, enseignant -chercheur/ enseignante-chercheuse, ingénieur.e, doctorant.e, stagiaire, etc.).

¹ « Les travaux de recherche, notamment l'ensemble des activités de la recherche publique [...] respectent les exigences de l'intégrité scientifique visant à garantir leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux et à consolider le lien de confiance avec la société. » (Code de la recherche, article L. 211-2).

² Avant même toute concrétisation d'un projet de publication, il est nécessaire de discuter en début de projet de recherche des données produites, de leur statut de propriété, qui peut publier ou pas dessus (idéalement dans le cadre d'un Plan de Gestion de Données).

³ Source : Norme ANSI/NISO Z39.104-2022 de l'Agence américaine de normalisation (National Organization, NISO). Cette nomenclature de références est également utilisée par le CIRAD, l'Institut Pasteur, etc.

Être auteur.e d'une publication, ou coauteur.e d'une publication collective, requiert quatre conditions⁴ combinées :

- « 1. Contributions substantielles à la conception ou aux méthodes de la recherche ou à l'acquisition, l'analyse ou l'interprétation des données - ce sont par exemple les personnes ayant collecté les données, ou mis au point des méthodes, ou effectué les analyses statistiques-; ET
2. Rédaction préliminaire de l'article ou sa révision critique impliquant une contribution importante au contenu intellectuel ; ET
3. Approbation finale de la version à publier ; ET
4. Engagement⁵ à assumer l'imputabilité pour tous les aspects de la recherche en veillant à ce que les questions liées à l'exactitude ou l'intégrité de toute partie de l'œuvre soient examinées de manière appropriée et résolues. » (<https://icmje.org/recommandations/translations/>)

Chaque coauteur.e. donne son accord pour obtenir ce statut. Et il/elle donne son accord pour la liste des coauteur.e.s de la production scientifique. Cela concerne également le personnel contractuel qui n'est plus membre du laboratoire ainsi que les étudiant.e.s en stage ou en formation.

Il n'existe pas de norme sur le nombre défini de coauteur.e.s pour une production scientifique ; l'essentiel est de s'appuyer sur la contribution des coauteur.e.s et de s'être mis d'accord collectivement.

Les coauteur.e.s approuvent la version finale de la publication.

La nature de la contribution de chacun.e.s. des coauteur.e.s est à mentionner (ex : dans un espace prévu par l'éditeur de la production ; dans un paragraphe dédié au sein des remerciements).

Le droit d'auteur.e confère des droits moraux (inaliénables) et des droits patrimoniaux.

2. Ordre des coauteur.e.s

Dès le début du projet de publication, l'ordre pressenti des coauteur.e.s est discuté collectivement. L'ordre définitif des auteur.e.s sera établi selon le degré de contribution effective de chacun.e.s lors de la soumission de la version finale.

Il existe plusieurs possibilités d'ordonner les coauteur.e.s d'une publication scientifique, selon leur degré de contribution :

- si contributions décroissantes : le premier auteur est celui qui a le plus contribué à la recherche et à la rédaction, quel que soit son statut ;
- si contributions égales :
 - o des deux premiers / premières coauteur.e.s : il est possible de le signaler par un « et » entre le nom de chacun.e.s des coauteur.e.s (par ex. Paul Durand et Agathe Dupond, Régis Potti) ;
 - o à partir de trois premiers coauteur.e.s : utiliser l'ordre alphabétique, l'expliciter et en première page du manuscrit et dans la lettre à l'éditeur.

⁴ Issues des "Recommandations pour la conduite, la présentation, la rédaction et la publication des travaux de recherche soumis à des revues médicales" de l'ICMJE (traduction mai 2023 – www.icmje.org).

⁵ « La 4^e condition décrit l'engagement et la coresponsabilité de chaque coauteur sur l'ensemble du travail mené. Cet engagement individuel revêt deux aspects : assumer la responsabilité de ses propres parties ET reconnaître les parties imputables à chacun des coauteurs — c'est-à-dire savoir qui a fait quoi et reconnaître avoir confiance dans les autres contenus. » (<https://icmje.org/recommandations/translations/>)

- ceux et celles qui ne sont pas considéré.e.s comme premier.e.s auteur.e.s, peuvent être nommé.e.s par ordre alphabétique (l'expliciter dans la lettre à l'éditeur et en première page du manuscrit).

N.B. : dans le cas de degrés de contribution différents entre les coauteur.e.s, l'ordre alphabétique par défaut ne paraît pas adapté à la reconnaissance de la juste contribution des différent.e.s coauteur.e.s d'une publication.

Quelques points de vigilance :

- Pour les ingénieur.e.s les publications scientifiques font partie d'un des critères pour l'évaluation de carrière au même titre que pour les enseignants-chercheurs / enseignantes-chercheuses ;
- Pour les stagiaires, [informations complémentaires du service juridique à venir](#) ;
- Il n'existe pas de type de contribution (cf. annexe) prépondérant par rapport à un autre pour définir l'ordre du rang d'auteur.e.s. Seule la discussion entre auteur.e.s permet de définir le rang.

b) Contributeurs ou contributrices nonauteur.e.s

La personne qui n'a pas participé aux activités des 1^{ère} et 2^e conditions pour être auteur.e (voire partie I. a) 1.) et par défaut ne remplit pas les conditions 3 et 4, est nommée dans les remerciements et ce avec son accord donné par une autorisation écrite. Ses fonctions et contributions sont précisées. Cela concerne également le personnel contractuel qui n'est plus membre du laboratoire ainsi que pour les étudiant.e.s en stage ou en formation.

Le /la responsable scientifique du projet ou de laboratoire n'est pas automatiquement coauteur.e. Cette personne doit, comme les autres, remplir les 4 conditions d'auteur.e.

II. Cosignature des publications des doctorant.e.s dans le cadre de leur thèse

Les recommandations sont les mêmes que celles adressées à l'ensemble des membres TVES et les doctorant.e.s sont soumis.e.s aux mêmes exigences d'intégrité scientifique. Il est à noter qu'il n'existe aucune obligation à ce que le nom de la direction de thèse apparaisse par défaut dans la liste de coauteur.e.s de la publication. Le laboratoire souligne l'importance des échanges et de la discussion entre les parties prenantes du projet de publication scientifique le plus en amont possible.

Le/la doctorant.e est 1^{er} auteur.e lorsque la publication mobilise les matériaux de recherche de sa thèse.

En cas de conflit, le/la doctorant.e peut aborder le problème dans le cadre du comité de suivi individuel (CSI) et/ou la direction du laboratoire et/ou la direction de l'école doctorale de rattachement pour trouver une solution.

Dans le manuscrit de la thèse, le/la doctorant.e cite les contributeurs ou contributrices dans les remerciements.

III. Les « référents intégrité scientifique » des établissements

Les établissements tutelles du laboratoire ont nommé des « référents intégrité scientifique » (RIS). Leur mission consiste principalement à informer, conseiller, prévenir les manquements et instruire les signalements de manquement à l'intégrité scientifique.

Ils peuvent être contactés directement par le personnel de l'établissement (enseignant-chercheur/enseignante-chercheuse ; doctorant.e ; ingénieur.e.) pour toute question relative à l'intégrité scientifique. En ce qui concerne les travaux de publications, ils peuvent par exemple être contactés comme médiateurs dans d'éventuelles situations conflictuelles telles que la détermination des auteur.e.s avant publication.

RIS de l'Université de Lille : Philippe Sabot (philippe.sabot@univ-lille.fr)

RIS de l'Université Littoral Côte d'Opale : Marc Prévost (referent-integrite-scientifique@univ-littoral.fr)

Bibliographie

<https://icmje.org/recommendations/translations/>

<https://icmje.org/recommendations/translations/>

<https://coop-ist.cirad.fr/>

<https://www.ofis-france.fr/>

<https://www.hceres.fr/fr/ofis>

<https://info.orcid.org/fr/Plans-strat%C3%A9giques-2020-2025>

<https://info.orcid.org/credit-for-research-contribution/>

<https://www.niso.org/>

Deboin M. C. 2023. Reconnaître tous les contributeurs d'une publication (CREdit), en 6 points. Montpellier (FRA) : CIRAD, 5p. [<https://doi.org/10.18167/coopist/0007>]

ANNEXE

La taxonomie CRediT présente 14 types de contributions aux publications et les rôles associés.

Tableau 1 : Taxonomie CRediT (Contributor Roles Taxonomy) - Norme ANSI/NISO Z39.104-2022 de l'Agence américaine de normalisation (National Organization, NISO)

Conceptualisation	idée, formulation ou évolution de la définition des objectifs de la recherche.
Curation des données	activités de gestion des données pour annoter les données (produire des métadonnées), nettoyer les données et mettre à jour les données de recherche (y compris le code logiciel lorsqu'il est nécessaire pour interpréter les données elles-mêmes) à des fins de première utilisation et de réutilisation.
Analyse formelle	application de techniques statistiques, mathématiques, informatiques ou d'autres techniques formelles pour analyser ou synthétiser les données de l'étude.
Obtention du financement	obtention du soutien financier pour le projet menant à la publication.
Recherche	conduite d'un processus de recherche et d'enquête, spécifiquement en réalisant les expériences ou en recueillant des données ou des éléments de preuve.
Méthodologie	développement ou conception des méthodes ; création de modèles.
Administration du projet	responsabilité de gestion et de coordination de la planification et de l'exécution de la recherche.
Fourniture de ressources	mise à disposition de matériels d'étude, de réactifs, de matériaux, de patients, d'échantillons de laboratoire, d'animaux, d'instruments, de ressources informatiques, ou d'autres outils d'analyse.
Développement informatique	programmation, développement de logiciels ; conception de programmes informatiques ; mise en œuvre du code informatique et des algorithmes qui le soutiennent ; test des éléments du code.
Supervision	responsabilité de surveillance et de direction de la planification et de l'exécution de la recherche, incluant le mentorat externe à l'équipe principale.
Validation	vérification, comme une partie de l'activité ou séparément, de la reproduction/reproductibilité globale des résultats et des expérimentations ainsi que des autres produits de recherche.
Visualisation	préparation, création et/ou présentation du travail publié, spécifiquement visualisation et présentation des données.
Rédaction - version originelle	préparation, création et/ou présentation du travail publié, spécifiquement rédaction de la version initiale (y compris la traduction substantielle).
Rédaction - Révision et correction	préparation, création et/ou présentation du travail publié par les membres de l'équipe originelle de recherche, spécifiquement examen critique, commentaire ou révision - incluant les étapes préalables ou postérieures à la publication.